RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

Commune de Pouant

Département de la Vienne
EPCI de Loudun

COMMUNE DE POUANT

2 Place Jean Catin 86200 Pouant

PROCÉS – VERBAL
de la Séance du 9 septembre 2026

L'an deux mille vingt-six, le 9 septembre ;

le Conseil Municipal de Pouant, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire à 20 heures, dans la salle de la mairie sur la convocation qui leur a été adressée par le maire, conformément aux articles L 2122-7 et L 2122-8 du Code général des collectivités territoriales, sous la présidence de Monsieur Jacques PROUST, Maire.

Date de convocation le 28/08/2026

Nombre de conseillers en exercice : 11

Étaient présents : Mr PROUST Jacques, Mr POIRIER Jean-Louis, Mme BASSEREAU Christine, Mr LECOMTE Jacques Mme BRILLAULT Catherine, Mr BRISSEAU Guy, Mme BONNIN Vanessa, Mr AUCHER Jean-Yves, Mme TERZULLI Léa, et Mr LIVOIREAU Sébastien, Mme JOURDANNE Virginie.

Nombre de conseillers présents : 11
Nombre de représentés : 00
Nombre d'absents : 00
Nombre de votants : 11

Participante : Mme PINEAU Florence, secrétaire de mairie

Conformément à l'article L 2121 – 15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Mme BRILLAULT Catherine est désignée secrétaire pour toute la durée de la séance.

Après avoir constaté le quorum, Mr le Maire ouvre la séance à 20h00.

Mr le Maire demande au Conseil municipal d'ajouter le point suivant à l'ordre du jour :
8. Délibération concernant la deuxième décision modificative du budget.

Le conseil municipal approuve unanimement le rajout du point précité ci-dessus.

…/…

Ordre du jour de la séance :

- Approbation du procès-verbal de la séance du conseil municipal du 20 juillet 2026 ;
- Décisions du Maire ;

1. Validation du règlement intérieur et du mode de prélèvement SEPA pour les loueurs de la salle des fêtes ;
2. Compte rendu de la réunion des associations ;
3. Information sur le préavis de départ de la locataire du logement 3, place Jean Catin ;
4. Validation des devis pour la création d'un " kiosque " et du projet de financement ;
5. Validation des devis pour la création d'un parking et du projet de financement ;
6. Validation des devis pour la mise en place d'un nouveau portail et du projet de financement ;
7. Validation des devis pour la restauration de la toiture et le remplacement des menuiseries de la salle associative et du projet de financement.
8. Délibération concernant la deuxième décision modificative du budget..

- Questions diverses

- Approbation du compte rendu du 20 juillet 2026.

Mr le Maire porte au vote l'approbation du procès-verbal.
A l'unanimité le conseil municipal approuve le procès-verbal du 20 juillet 2026.

- Décisions du Maire.

- Pour faire suite à la visite de contrôle de la commission de sécurité, d'un nouveau registre de sécurité ; une commande de livres pour baptêmes civils et de fournitures de bureau auprès du fournisseur SEDI pour un montant de 392.03 € TTC ;
- L'entreprise MSL Lecomte est intervenue à la salle des fêtes pour ders travaux de débouchage de canalisation à la salle des fêtes pour la somme de 534.90 € TTC ;
- L'entreprise REIGNIER a effectué une intervention à la salle des fêtes pour le dépannage du lave-vaisselle, facturée à 81,48 € TTC ;

Le Maire informe le conseil municipal qu'il a approuvé le devis de l'artiste Olivier DISSAIS pour un spectacle prévu en 2027, d'un montant de 2 790,00 € TTC (GUSO inclus). Une requête de financement pour la diffusion culturelle couvrant 50% du coût total sera soumise au Département de la Vienne pour juin 2027.

Il a été confirmé le report du feu d'artifice 2026 pour le 10 juillet 2027 à Pyroconcept.
Ces frais liés au report s'élèvent à 671,95 € et resteront à la charge de la commune, à fonds perdu. Ces frais correspondent notamment aux différents engagements déjà pris dans le cadre de la préparation de votre spectacle, à une partie des frais de transport et de main-d'œuvre liés à sa préparation, au colisage, mais également, et principalement, aux frais de stockage ainsi qu'au rapatriement du feu d'artifice.

1. DMC 2026/09/01 - Validation du règlement intérieur et du mode de prélèvement SEPA pour les loueurs de la salle des fêtes.

Mr le Maire informe le Conseil Municipal que la Direction générale des Finances publiques (DGFiP) a décidé de mettre fin au recouvrement des créances publiques par chèque, ce mode de paiement étant devenu plus coûteux, notamment en raison de sa diminution progressive et des risques de fraude qui y sont associés.

Cette évolution s'inscrit également dans le développement des moyens de paiement dématérialisés, notamment les factures électroniques et la modernisation du dispositif PayFiP.

Afin de tenir compte de ces évolutions et d'harmoniser les pratiques, il convient d'adapter et d'uniformiser la procédure de réservation et de location de la salle des fêtes.

Dans ce cadre, le règlement financier prévoit désormais que le règlement des sommes dues devra être intégralement effectué avant la remise des clés et la mise à disposition de la salle.

Pour faciliter et sécuriser le recouvrement des sommes dues, une autorisation de prélèvement SEPA unique, accompagnée d'un relevé d'identité bancaire (RIB), sera mise en place pour les loueurs de la salle des fêtes.

Mr le Maire présente au Conseil Municipal le nouveau règlement intérieur et les modalités de mise en œuvre de cette autorisation de prélèvement SEPA unique.

Il est proposé que ce nouveau dispositif soit déployé progressivement au cours de l'année 2026, afin de permettre son application complète à compter du **1er janvier 2027**.

Après avoir pris connaissance des documents présentés et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

DÉCIDE À L'UNANIMITÉ :

- **D'approuver** le nouveau règlement intérieur de la salle des fêtes ;
- **D'approuver** la mise en place d'une autorisation de prélèvement SEPA unique pour les loueurs de la salle des fêtes, dont la mise en œuvre sera progressive au cours de l'année 2026 pour une application complète à compter du **1er janvier 2027** ;
- **D'autoriser Mr le Maire** à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de la présente décision.

2. Ordre du jour de la réunion des associations

L'ensemble des présidents des associations se réuniront le Lundi 14 septembre à 18h dans la salle associative.
L'ordre du jour de cette réunion évoquera les sujets suivants

- Le calendrier des manifestations associatives de fin d'année ;
- Le calendrier des manifestations associatives de l'année 2027 ;
- Participation au prochain marché de Noël du 13 décembre 2026 .

Il est présenté au conseil municipal les documents qui seront doivent être signer par les présidents de chacune des associations :

- L'accord républicain ;
- La demande de subvention ;
- La convention de mise à disposition annuelle des locaux municipaux.

.../...

3. Information sur le préavis de départ de la locataire du logement 3, place Jean Catin.

L'agence ACTIF IMMOBILIER a informé la mairie de la réception du préavis de Madame ROGE. Son départ du logement sera effectif à compter du 1er décembre 2026.

L'agence propose de reprendre les démarches de recherche d'un nouveau locataire afin d'assurer la continuité de la location.

Mr le Maire sollicite l'avis du Conseil municipal quant au devenir de ce bien : maintien en location ou mise en vente.

La commune sollicite une évaluation de la propriété et, en attendant, valide le maintien de la location.

4.5.6. DMC 2026/09/02 -Validation des devis pour la création d'un « kiosque »; des devis pour la création d'un parking; des devis pour la mise en place d'un nouveau portail et du projet de financement ;

Mr le Maire présente au Conseil municipal les différents travaux retenus par la commission du bâtiment concernant les créations d'un kiosque, d'un parking, et d'un nouveau portail situé à la salle polyvalente.

Mr le Maire souligne que ces travaux s'inscrivent dans un projet global visant à dynamiser les services de la salle polyvalente.

Après étude des différents devis lors des précédents conseils municipaux, les entreprises retenues ainsi que les montants correspondants sont présentées comme suit :

PROGRAMME PRÉVISIONNEL DES TRAVAUX

Kiosque • Parking • Portail

Projet / Lot	Entreprise	Nature des travaux	Montant HT (€)	TVA (€)	Montant TTC (€)
LOT 1 : Construction Kiosque					
Création kiosque	SARL MILLET JEAN MICHEL	Construction / travaux du kiosque	17 508.35 €	3 501.67 €	21 010.02 €
Terrassement	HAMET ARNAUD	Réalisation de la dalle du kiosque	6 754.25 €	1 350.85 €	8 105.10 €
			24 262.60 €	**4 852.52 €**	**29 115.12 €**
LOT 2 : Création parking	SARL TRTP – RAIFFE THOMAS	Travaux de terrassement	**3 485.70 €**	**697.14 €**	**4 182.84 €**
LOT 3 : Création portail					
Portail	GODEAU PATRICK	Fourniture / pose du portail	4 000.00 €	800.00 €	4 800.00 €
Mur	HAMET ARNAUD	Construction du mur	3 492.38 €	698.48 €	4 190.86 €
			7 492.38 €	**1 498.48 €**	**8 990.86 €**
TOTAL des travaux du projet .			**35 240.68 €**	**7 048.14 €**	**42 288.82 €**

Le montant total des travaux s'élève à 35 240.68 € HT, soit 42 288.82 € TTC.
Mr le Maire précise que ces travaux ont pour objectif d'améliorer et de valoriser les équipements communaux concernés et de permettre leur utilisation dans de meilleures conditions.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents :

- APPROUVE la réalisation des travaux présentés ci-dessus ;
- VALIDE le choix des entreprises retenues ;
- APPROUVE le montant total des travaux de 35 24068 € HT, soit 42 288.82 € TTC ;
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer les devis, marchés et documents nécessaires à la réalisation de ces travaux.
- Que soit déposer une demande de subvention auprès du Département de la Vienne au titre de l'ACTIV 3 à hauteur de 20 000.00 € du montant du projet;
- Que soit déposer une demande de subvention auprès du Département de la Vienne au titre de l'Amende police à hauteur de 25% du montant des travaux de terrassement du parking .
- AUTORISE Mr le maire à signer tous documents rendant exécutifs cette décision.

7. DMC 2026/09/03 - Validation des devis pour la restauration de la toiture et le remplacement des menuiseries du bâtiment associatif et du projet de financement;

Mr le Maire présente au Conseil municipal les différents devis retenus par la commission du bâtiment concernant le bâtiment associatif, rue de la Forge.

Après étude des différents devis lors des précédents conseils municipaux, les entreprises retenues ainsi que les montants correspondants sont présentées comme suit :

- SARL MILLET Jean Michel pour des travaux de rénovation de toiture d'un montant de 58 716.10 € HT soit 70 459.32 € TTC ;
- La société LMA, dirigée par Mr Lhuillier Simon, a été sollicité pour effectuer des travaux de menuiserie, notamment le remplacement de quatre fenêtres pour un coût de 5 099,44 € HT, ce qui correspond à 6 119,33 € TTC.

Le montant total des travaux s'élève à 63 815.54 € HT, soit 76 578.65 € TTC.

Mr le Maire précise que ces travaux ont pour objectif d'améliorer et de valoriser les équipements communaux concernés et de permettre leur utilisation dans de meilleures conditions.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents :

- APPROUVE la réalisation des travaux présentés ci-dessus ;
- VALIDE le choix des entreprises retenues ;
- APPROUVE le montant total des travaux de 63 815.54 € HT, soit 76 578.65 € TTC ;
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer les devis, marchés et documents nécessaires à la réalisation de ces travaux.
- Que soit déposer une demande de subvention auprès du Département de la Vienne au titre de la DETR;
- AUTORISE Mr le maire à signer tous documents rendant exécutifs cette décision.

.../...

8. DMC 2026/09/04 - Délibération concernant la deuxième décision modificative du budget.

A la demande du Trésor Public, une régularisation comptable de l'acquisition de la parcelle cadastrée AM n° 120 doit être délibéré par le conseil municipal.

L'acquisition auprès de la Communauté de communes du Pays Loudunais, de la parcelle cadastrée section AM n° 120 de 3 575 m² qui contient le bâti « salle polyvalente » réalisée pour un montant symbolique de 1 €, correspond à une valeur vénale estimée à 8 650 €. Afin de permettre la régularisation comptable de cette opération, une décision modificative doit être adoptée :

- Recettes d'investissement – chapitre 041, compte 1328 : + 8 649 €
- Dépenses d'investissement – chapitre 041, compte 2111 : + 8 649 €

Cette décision permet de régulariser l'intégration de la parcelle à l'actif de la commune et de prendre en compte le Titre n° 374 émis en 2021 par la Communauté de Communes du Pays Loudunais pour un montant de 1 €.

Mr le Maire tient à souligner qu'il n'y a pas d'incidence budgétaire et qu'il s'agit d'accepter une écriture comptable pour que le dossier soit désormais clos

La décision modificative est adoptée à l'unanimité.

Questions diverses.

Mr Maire informe le conseil municipal des points suivants :

- L'assemblée du Syndicat de la SMAEP a eu lieu le 8 septembre 2026. Jean-Yves Aucher , le président, a fait état de la présence dans l'agenda d'un projet de revitalisation du forage AEP F3 et de remplissage des forages F1 et F2. De plus, une analyse concernant l'Aire d'Alimentation des captages du Bourg et Valigon à Braslou est également prévue.

- Mme Laura SEVERIN qui réside au 5 rue des Hirondelles a sollicité auprès de l'administration des routes du Département de la Vienne et de la municipalité de Pouant, l'entretien d'une haie située sur le trottoir. En réaction à sa requête, cette responsabilité incombe au propriétaire et elle possède tout choix quant à l'avenir de cette haie.

- Via sa Protection Juridique, Mr Christian NERON assure qu'un tilleul appartenant à la commune menace de s'effondrer sur sa toiture et demande à la commune d'élaguer cet arbre. Une réponse sera donnée à l'assurance que la commune ne procédera pas à l'élagage car il a été constaté qu'une partie de la toiture est sur le domaine public et rappellera que la sous-préfecture de Châtellerault avait déjà statuée sur cette requête.

- Dans le cadre du différend opposant la collectivité à Mme Prunières, la compagnie d'assurance SMACL propose, aux frais de la collectivité, la réalisation d'un réjingot, conformément aux préconisations formulées par l'expert technique.
 Le coût de ces travaux est estimé à environ 600 €.

La réalisation de ce réjingot étant susceptible de mettre un terme définitif au différend opposant les parties, il apparaît pertinent de soumettre cette proposition à Mme Prunières et de rechercher un accord amiable permettant la réalisation des travaux.

Le Conseil municipal, autorise Mr le Maire à prendre contact avec l'avocat chargé de cette affaire afin qu'il propose à la partie adverse la solution préconisée par la SMACL et qu'il recherche un accord sur le partage des frais de réalisation du réjingot, ces travaux relevant du domaine privé.

- Un projet agrivoltaïque, porté par la société TSE, est actuellement en cours d'instruction sur le territoire de la commune voisine de Nueil-sous-Faye..

- Le Conseil municipal prend connaissance de l'avancement d'un projet agrivoltaïque situé sur le territoire de la commune de Pouant, concernant deux exploitations agricoles, la SCEA Eliporcs et la SCEA du Broux, sur une superficie totale d'environ 73,7 hectares.
La Direction Départementale des Territoires de la Vienne a informé la mairie que le permis de construire n° 08619725 E0006, déposé par la société Verso Energy, fait actuellement l'objet d'une consultation auprès des différents acteurs concernés.
Une enquête publique sera également organisée. À ce jour, les dates de cette enquête ne sont pas encore connues de la municipalité.
Il est rappelé que la municipalité n'a, à ce stade, pas émis d'avis sur ce projet et délibérera après l'enquête publique et que la décision relative à l'autorisation du projet relève de la compétence des services de l'État et de l'autorité préfectorale.

- Suite à une intrusion dans la salle polyvalente, une plainte a été déposée auprès de la gendarmerie le 17 août 2026 pour des faits de détérioration des locaux.

Mr le Maire clôture la séance à 22h00

Le Maire,
Mr PROUST Jacques

MAIRIE de POUANT
86200 (Vienne)

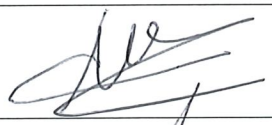
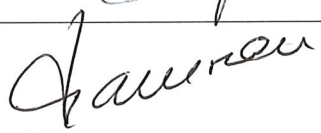
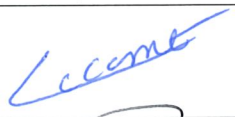
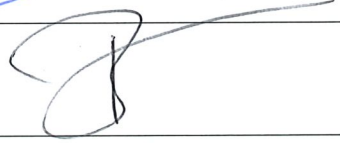
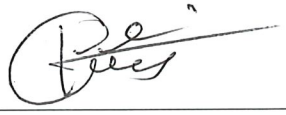
La secrétaire de séance
Mme BRILLAULT Catherine

…/…

Liste des délibérations du Conseil municipal du 9 septembre 2026

DMC 2026/09/01	Portant sur la validation du règlement intérieur et du mode de prélèvement SEPA pour la location de la salle polyvalente	A l'unanimité
DMC 2026/09/02	Portant sur la validation des devis pour la création d'un « kiosque »; des devis pour la création d'un parking ; des devis pour la mise en place d'un nouveau portail et du projet de financement	A l'unanimité
DMC 2026/09/03	Portant sur la validation des devis pour la restauration de la toiture et le remplacement des menuiseries du bâtiment associatif et du projet de financement	A l'unanimité
DMC 2026/09/03	Portant sur la deuxième décision modificative du budget.	

Etat des présences à la séance
du Mercredi 9 septembre 2026 à 20h00

Noms	Prénoms	Signatures
PROUST	Jacques	
POIRIER	Jean-Louis	
BASSEREAU	Christine	
LECOMTE	Jacques	
BRILLAULT	Catherine	
AUCHER	Jean-Yves	
BONNIN	Vanessa	
BRISSEAU	Guy	
TERZULLI	Léa	
LIVOIREAU	Sébastien	
JOURDANNE	Virginie	

.../...